

*Pôle communication*  
24.65.42

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Perturbations constatées sur la RT1 au niveau du col de la Pirogue**

La route territoriale 1 (RT1), au niveau du col de la Pirogue, a fait l'objet de récentes perturbations de la circulation, survenues les 30 et 31 janvier, causées par un véhicule incendié et un poids lourd en panne.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au travers de sa direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), tient à rappeler aux usagers que les aménagements sécurisés du col de la Pirogue ne sont pas à l'origine de ces perturbations.

Des dispositifs amovibles ont été mis en place en prévision d'accidents ou d'incidents permettant la déviation de la circulation. De plus, les largeurs de voies, en dehors des créneaux de dépassement, ont été adaptées pour faciliter le passage de convois ou l'intervention des services de secours. Il est à noter que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a accompagné la réalisation de ce dispositif.

Quels que soient les incidents ou accidents, un temps d'intervention pour les professionnels est nécessaire. En cas d'incendie de véhicules, la circulation est forcément interrompue, indépendamment de la présence d'un séparateur ou non, en raison des fumées et du risque d'explosion. Toutefois, afin de limiter les temps de ralentissement ou de blocage, un travail de coordination des plans d'intervention des différents acteurs (pompiers, Sécurité civile, premiers secours) est en cours.

Le gouvernement rappelle par ailleurs que les travaux de sécurisation du col de la Pirogue ont été réalisés essentiellement pour prévenir les chocs frontaux, à l'origine de 20 décès ces 15 dernières années. Depuis la mise en place du séparateur, aucun accident grave n'est à déplorer sur ce tronçon.

\* \*  
\*